

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIPLÔME D'ÉTUDES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Le Ministre DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée ;

Vu le décret n° 88-80 du 22 janvier 1988 portant notamment création du diplôme d'études comptables et financières ;

Vu l'arrêté du 17 AVRIL 1989 ;

Vu les résultats obtenus par l'intéressé(e) conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du décret susvisé ;

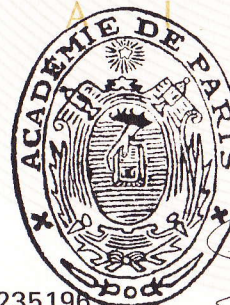
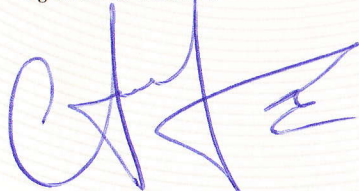
Vu la délibération du jury consécutive à la session de 1996

délivre à M ONSIEUR CHABOUNI RYAD

né(e) le 06 MAI 1969 à ALGER ALGERIE 099

le présent DIPLÔME D'ÉTUDES COMPTABLES ET FINANCIÈRES pour en jouir, avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Signature du titulaire :



Fait à Paris, le 20 FEVRIER 1997
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
ET PAR DÉLÉGATION LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

LE DIRECTEUR DU SIEC

N° 012000235196

B. POULIQUEN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPRIMERIE NATIONALE - CD 7 ENAR

Vous êtes prié de faire des photocopies certifiées conformes à l'original; il ne sera pas délivré de duplicata